

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1319

présenté par

Mme Six, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,
M. Dunoyer, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« exclusivement pour les dépenses destinées au financement de l'offre médico-sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli.

L'article visé est la traduction de la volonté du Président de la République d'investir 6 milliards d'euros en faveur du système de santé.

Ces 6 milliards bénéficieront aux projets hospitaliers prioritaires, à l'investissement ville-hôpital, au numérique en santé et à la transformation, à la rénovation et à l'équipement dans les établissements médico-sociaux.

Cet amendement vise à s'assurer que les financements affectés à la branche autonomie soient obligatoirement destinés à l'investissement des structures médico-sociales« .